

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Sur la base de son [Projet éducatif de territoire](#) exemplaire, qui permet les croisements avec différents acteurs de la vie locale, la municipalité propose des activités périscolaires variées.

LES MISSIONS DU TEMPS PÉRISCOLAIRE

- **Proposer des activités de loisirs éducatifs** à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires durant le temps périscolaire : matin, pause méridienne et soir.
- **Répondre aux attentes des familles et des enfants**, favoriser l'accessibilité aux loisirs, permettre l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie.
- Répondre aux besoins des familles et **respecter le rythme des enfants** en proposant des ateliers d'initiation, de découverte et de sensibilisation.

L'ACCUEIL DES ENFANTS

Les enfants sont pris en charge de 7h30 à 8h30 du lundi au vendredi (excepté le mercredi). L'accueil échelonné est possible de 7h30 à 8h.

Des activités sont également proposées sur le temps de la [pause méridienne](#) (12h - 14h) avec une sensibilisation pendant le temps repas sur la saisonnalité des aliments et les pratiques qui conduisent à réduire le gaspillage alimentaire.

En soirée, une garderie (16h30 - 18h) propose aux familles, deux soirs par semaine, des activités à la carte et/ou une étude surveillée (16h30 - 17h30).

Les ateliers proposés



Activités manuelles © Ville de Miramas

Jeux collectifs, jeux de ballons, jeux d'opposition, activités manuelles et traditionnelles, motricité, cuisine, arts plastiques, multimédia, théâtre, spectacles vivants, musiques, chant opéra, BD, sport, ateliers découvertes de la ville et des institutions, etc.

Des petits-déjeuners dans toutes les écoles

Les élèves du périscolaire du vendredi matin de toutes les écoles de la ville peuvent choisir des produits céréaliers, produits laitiers et fruits issus de circuits courts, comme le pain du boulanger de Miramas, grillé le matin même.

La distribution de petits-déjeuners, inscrite dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et financée en partie par le ministère de l'Éducation nationale, est encouragée dans les écoles primaires situées dans les



Petit-déjeuner à l'école élémentaire Jean Macé © Marion Bouillet

territoires en difficulté sociale (quartiers prioritaires de la ville...). Considérant que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, la ville de Miramas a choisi d'étendre ce dispositif à toutes ses écoles.

En savoir plus

Maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Adresse : 1, promenade de la Crau

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (sans interruption)

Horaires d'ouverture de la régie : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h40 à 16h15

→ [Inscription au temps périscolaire](#)